



JUIN 2021
CSE DO GSE

FOCOM \ ORANGE



DÉCLARATION PRÉALABLE



Le Comité National de Restauration réuni le 10 juin 2021 a pris la décision de rouvrir les restaurants Orange à compter du 1er juillet dans l'intérêt des salariés qui vont revenir travailler à minima 2 jours par semaine sur site. L'ensemble du CNR a également demandé à Orange de prendre en charge, dès lors, l'indemnisation des repas pour tous les salariés qui seront maintenus en travail imposé à domicile sans contrat de télétravail. Ce qu'Orange a catégoriquement refusé, décision que nous regrettons fortement ! L'indemnisation repas (sur fiche de paie ou titre restaurant) pour tous salariés en télétravail hors contrat prendra donc fin au 30 juin. Comment peut-on gérer différemment les salariés, avec d'un côté ceux qui sont rentrés dans l'accord télétravail, dont les repas de midi seront compensés, de l'autre ceux qui sont obligés de télétravailler, dont les repas resteront intégralement à leur charge ?

FOCOM défend l'accord restauration en vigueur afin que tous les salariés de tous les CSEE bénéficient d'une restauration collective subventionnée.

GPEC : Tous les secteurs sont déficitaires sauf les activités transverses qui sont à l'équilibre. La direction est satisfaite de son prévisionnel. Désormais décomplexée, la direction est fière de sa Gestion des Pertes des Emplois et des Compétences. Certains domaines sont à 100% sous-traités. Malgré tout, la direction nous fait croire qu'elle est préoccupée par la qualité du service rendu. Le taux de sous-traitance et la posture de ces salariés font ressentir "la non raison d'être" des salariés Orange. Il y a un vrai problème d'appartenance, qui est pourtant au cœur "d'Engage 2025".

De plus en plus de salariés ont le sentiment de ne plus appartenir à la maison mère Orange.

La délégation **FOCOM** du CSE DOGSE soutient le boycott des instances nationales par l'intersyndicale. Elle comprend la décision de certaines délégations d'avoir décidé de ne pas siéger au CSE de ce jour, mais pour des raisons de contexte local particulier, notamment pour FOCOM, nous avons décidé de participer à ce CSE. Ceci ne cautionne en rien un quelconque climat social qui serait meilleur ici qu'au national ou dans d'autres DO et Divisions où nos camarades ont décidé de ne pas siéger en CSE.

Dans le cadre du pourvoi en cassation initié par l'AG Pro PME Sud Est à l'encontre de l'ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de Valence en date du 27 décembre 2019, par décision du 9 juin 2021, la Chambre Sociale de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Orange.

Il est ainsi mis un terme définitif aux contestations incongrues de la direction de l'AG Pro-PME Sud Est sur la réalité de la situation vécue au quotidien par les salariés.

Nous ne pouvons que nous féliciter que nos arguments et notre pugnacité aient convaincu la Chambre Sociale et nous permettre d'obtenir gain de cause.

FOCOM, libre et indépendant

Rejoignez FOCOM et abonnez-vous à la newsletter sur www.focomdogse.com